

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [patrice Filiatreault](#)

<https://www.cadre21.org/membres/0e4ec62f66d005d151e2d489>

Date d'obtention : 2026-09-10 19:25:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Recevoir le signalement et sécuriser la situation en agissant rapidement afin de limiter la propagation des images et protéger les élèves concernés.

Évaluer la situation à l'aide des outils prévus dans la trousse afin de comprendre les circonstances, le degré de gravité et les personnes impliquées.

Mobiliser les partenaires appropriés, notamment les parents, l'équipe-école et, lorsque nécessaire, les services policiers.

Intervenir de façon éducative et bienveillante auprès des jeunes impliqués afin de les sensibiliser aux conséquences de leurs gestes et de favoriser leur responsabilisation.

Assurer le suivi et la prévention, en accompagnant les élèves concernés et en poursuivant les actions de sensibilisation liées à la citoyenneté numérique et à l'utilisation responsable des technologies.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Chaque cas est unique et il est primordial de prendre son temps et de bien suivre l'aide-mémoire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate dans l'application de la méthode SEXTO est l'évaluation initiale de la situation et l'analyse du niveau de gravité de l'événement. Cette étape est cruciale puisqu'elle influence l'ensemble des interventions qui suivront. Elle demande de recueillir les faits avec rigueur, de distinguer un geste impulsif d'un comportement délibéré visant à nuire et de déterminer rapidement les mesures à mettre en place pour protéger les élèves concernés.

Je considère également que cette étape est particulièrement sensible puisqu'elle implique souvent des élèves vulnérables, des parents inquiets ainsi que des enjeux de confidentialité importants. Comme intervenant, il faut éviter les conclusions hâtives, maintenir une posture bienveillante et s'assurer que chaque élève soit entendu dans un climat de confiance.

Un autre défi consiste à trouver l'équilibre entre l'aspect éducatif et les implications légales potentielles. Certaines situations peuvent sembler mineures au départ, alors qu'elles comportent des conséquences importantes sur le plan juridique ou psychologique. Il est donc essentiel de suivre rigoureusement le protocole établi et de consulter rapidement les partenaires appropriés lorsque nécessaire.

En tant que directeur adjoint, je crois que cette étape exige beaucoup de jugement professionnel, de discrétion et de collaboration. Une analyse rigoureuse dès le départ permet ensuite d'assurer une intervention adaptée, de soutenir adéquatement la victime et de favoriser la responsabilisation des jeunes impliqués.